

Entrepreneurs SUD EST

Provence, Alpes-Côte d'Azur
Rhône Alpes
Bourgogne
Ile de France



*Un placement à horizon huit ans minimum
avec un risque en capital pour :*

- 1/ Diversifier son patrimoine*
- 2/ Réduire ses impôts*
- 3/ Soutenir les entrepreneurs et l'emploi de sa région*

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

Entrepreneurs SUD EST

/ Un placement dynamique et diversifié

en contrepartie d'une prise de risque en capital dans des PME/ PMI non cotées des régions PACA, Rhône-Alpes, Bourgogne, Ile de France. Entrepreneurs SUD EST est le produit d'épargne qui vous permet d'investir dans des PME régionales en plein essor, quelque soit le secteur (industrie, service, technologie, énergies renouvelables...)

/ Une participation au potentiel de croissance de vos régions

en assurant le développement des PME / PMI régionales non cotées, sources de création de richesses et d'emplois, en contrepartie d'une prise de risque en capital. L'argent investi contribue au succès économique de votre région.

/ Un double avantage fiscal sous réserve de conservation de vos parts huit ans minimum

qui permet à l'entrée, de réduire son impôt sur le revenu et à la sortie, d'être exonéré d'impôt sur les plus values.

Entrepreneur Venture : notre mission,
l'investissement dans les Entreprises non cotées.

Une expertise reconnue dans le domaine de la gestion des FIP

Entrepreneur Venture a été créée par des entrepreneurs qui ont fait avec succès le parcours de la page blanche à la création de l'entreprise jusqu'à la cotation en bourse ou la sortie industrielle. Dans ce cadre, le partenariat « d'entrepreneur à entrepreneur » prend tout son sens et permet une collaboration pleine et entière avec les chefs d'entreprise.

Une solide expérience

Avec 70 ans d'expérience cumulée dans le financement de PME et la gestion d'actifs, basé à Paris et à Hong Kong, Entrepreneur Venture possède tous les atouts en tant que société de gestion indépendante pour sélectionner des entreprises de qualité, qu'elles soient cotées ou non. Vous bénéficiez d'une compétence réservée jusque là aux grands investisseurs institutionnels français et étrangers.

CEUX QUI NOUS ONT DÉJÀ FAIT CONFIANCE

AXA, Crédit Agricole, BNP Paribas, B* Capital, Cisco, Caisse des dépôts, CN P, CS First Boston, Nokia, Siemens, Oséo, Vivendi.

* Investisseurs et partenaires commerciaux d'Entrepreneur Venture

Pourquoi investir dans le FIP

UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR DIVERSIFIER VOTRE PATRIMOINE SUR LE LONG TERME EN CONTREPARTIE D'UNE PRISE DE RISQUE EN CAPITAL

■ Le FIP Entrepreneurs SUD EST est investi à hauteur de 60 % minimum dans des PME régionales PACA, Rhône-Alpes, Bourgogne, Ile de France. Ces sociétés sont principalement non cotées. Le solde, soit 40 % maximum, se compose de placements financiers diversifiés (actions cotées, OPCVM monétaires).

■ Aujourd'hui, le FIP constitue l'une des seules véritables possibilités pour un particulier d'investir de façon diversifiée sur le marché du Capital Investissement non-coté. Or, sur les 10 dernières années, le Capital Investissement non-coté affiche une rentabilité élevée* en comparaison des performances d'autres classes d'actifs.

* Source AFIC Performance nette du Capital Investissement Français Septembre 2008.

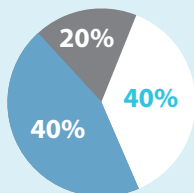
UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DIVERSIFIÉE, CIBLÉE ET DYNAMIQUE

40%* DE L'INVESTISSEMENT = PME / PMI NON COTÉES, tous secteurs confondus

20%* MAXIMUM DE L'INVESTISSEMENT = entreprises régionales cotées aux capitalisations boursières inférieures à 150 millions d'euros.

Notre philosophie de gestion

- 1/ la relation de proximité et le potentiel économique :** les entreprises régionales sélectionnées possèdent un fort potentiel de développement, mais aussi des valeurs sociales, économiques, commerciales et environnementales fortes.
- 2/ la maturité des entreprises :** principalement non cotées, qui dégagent des cash-flow récurrents, en phase de développement ou de transmission, ayant besoin de nouveaux capitaux pour se développer.
- 3/ un dialogue :** avant l'investissement, avec le management et les actionnaires historiques afin de préparer la sortie.
- 4/ les liens tissés avec les acteurs économiques et publics :** OSEO, Conseils Généraux et Régionaux, Chambres de Commerce, banques régionales, pôles technologiques des régions traversées. PACA, Rhône-Alpes, Bourgogne, Ile de France.



40%* MAXIMUM DE L'INVESTISSEMENT = ACTIONS COTÉES LARGES CAPITALISATIONS ET OPCVM MONÉTAIRES.

Avec la même méthodologie, les équipes d'Entrepreneur Venture sélectionnent en direct les sociétés cotées pour offrir un portefeuille diversifié.

En fonction d'une conjoncture favorable ou non des marchés, le solde est investi en OPCVM monétaires par la sélection des meilleurs gérants d'OPCVM de cette catégorie.

* Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction des possibilités d'investissement et de l'appréciation des opportunités du marché.

Entrepreneurs SUD EST ?

Bénéficiez en investissant avant le 31 décembre 2008 :

pour votre impôt sur le revenu 2008 :

- d'une réduction d'impôt égale à 25% de votre investissement
- d'une expertise unique longtemps réservée aux investisseurs institutionnels

Sous réserve de la conservation de vos parts pendant huit ans minimum.

2 / GRÂCE AU F.I.P. ENTREPRENEURS SUD EST, VOUS CUMULEZ D'IMPORTANTES AVANTAGES FISCAUX À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

A L'ENTRÉE :

Votre réduction fiscale immédiate

jusqu'à 6 000 € de réduction d'impôt sur le revenu

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) en 2008 égale à 25 % de vos versements retenus dans la limite annuelle de 12 000 € pour un célibataire et 24 000 € pour un couple marié ou pacsé et soumis à une imposition commune, tous versements confondus.

Si vous êtes célibataire, veuf ou divorcé profitez d'une réduction d'impôt sur le revenu maximale annuelle de 3 000 €.

Si vous êtes marié ou pacsé et soumis à une imposition commune, profitez d'une réduction d'impôt sur le revenu, maximale annuelle de 6 000 € au titre de l'ensemble des souscriptions de parts de FIP réalisées au cours de la même année.

Impôt sur le revenu jusqu'à 6 000 €

SIMULATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT :

Souscription FIP	Réduction IRPP
3 000 €	750 €
5 000 €	1 250 €
10 000 €	2 500 €
15 000 €	3 750 €
24 000 €	6 000 €

A LA SORTIE :

Votre avantage fiscal

pas d'impôt sur les plus-values à payer (hors prélèvements sociaux)

A noter : le droit d'entrée bénéficie de la réduction d'impôts. La réduction d'impôts accordée par le FIP est cumulable à celle du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI). Un couple soumis à imposition commune peut ainsi bénéficier d'une réduction allant jusqu'à 12 000 €.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES

Période de souscription : jusqu'au 31 décembre 2008 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu 2008.
Valeur de la part : 1 000 Euros.
Valorisation : semestrielle.
Rachat : rachat de parts par le fonds non autorisé avant 8 ans, sauf cas légaux (licenciement, invalidité, décès).
Durée de placement : environ 8 ans. En revanche, à partir de la 5ème année des distributions sont possibles.
Droits de sortie : 0 % au bout de 8 ans.
Dépositaire : RBC Dexia Investor Services Bank France S.A.
Société de gestion : Entrepreneur Venture.
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers.

LES FRAIS SUIVANTS EXCEPTÉS LES DROITS D'ENTRÉE SONT PAYÉS DIRECTEMENT PAR LE FONDS

	Maximum	Base de calcul	Périodicité
Droits d'entrée	4,5%	Montant de la souscription de chaque porteur de parts A	Une fois à la souscription
Commission de gestion annuelle	3,5% par an	Montant le plus élevé entre les souscriptions totales et l'Actif Net du Fonds au 31 décembre de l'exercice concernée	Semestrielle
Frais divers y compris rémunération Dépositaire et Commissaire aux Comptes	Plafonnement à 95 000 euros TTC par an	Coûts réels	Annuelle
Frais liés aux investissements / Désinvestissement	Plafonnement à 0,95% TTC par an	Actif Net	Annuelle
Frais de constitution	Plafonnement à 90 000 euros TTC	Coûts réels	Une fois à la constitution

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ AGRÉÉ PAR L'AMF

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

ATTENTION : Le FIP est par nature un produit à risques, sans garantie en capital, qui s'adresse à des investisseurs ayant un objectif de réduction d'impôts, en contrepartie d'un engagement de conservation des parts, et un horizon de placement supérieur à 8 ans. Il ne devrait pas représenter plus de 5% du patrimoine de l'investisseur.

AVERTISSEMENTS

LORSQUE VOUS INVESTISSEZ DANS UN FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ, VOUS DEVEZ TENIR COMPTE DES ÉLÉMENTS ET DES RISQUES SUIVANTS : Lors de votre investissement dans le FIP Entrepreneurs SUD EST (le « Fonds »), vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés dans la réglementation, tels que des actions ou des parts de fonds d'investissement.
- Afin que votre investissement dans le Fonds soit pris en compte dans le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune dont vous êtes éventuellement redevable, le Fonds va investir au moins 20% de son Actif Net dans le capital de sociétés exerçant leur activité ou juridiquement constituées depuis moins de cinq ans.
- Votre argent va être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le présent règlement du Fonds (le « Règlement »), sous le contrôle du Dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur liquidative est délicat.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10% et de 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins cinq ans.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal lié au seuil de 20% précédemment évoqué, vous devrez respecter un certain nombre de condition dont la conservation de vos parts pendant au moins 5 ans.
- Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à ces contraintes fiscales du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation peut être plus long.
- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre investisseur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

FIP	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota 60%	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60% en titres éligibles
FIP Entrepreneurs Est	Novembre 2007	20 %	31/12/2010
FIP Entrepreneurs & Régions	Mars 2008	6 %	31/12/2010

Entrepreneur Venture Gestion SA Entrepreneur Venture Gestion SA au capital de 292 500 € - RCS Paris B 431633452 - 39 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris.
 Tel : 01 58 18 61 80 - Fax : 01 58 18 61 89

Distributeur agréé : **AXA Banque** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 58 621 024 €. Siège social : 26, rue Drouot 75009 Paris.

www.entrepreneurventure.com

ENTREPRENEUR
VENTURE